

REQUETE EN REGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

Au Tribunal du travail du Hainaut, division de Mons

Avocat / service de médiation de dettes qui vous a assisté(e)s dans la rédaction de la présente requête :

1. Les requérants (compléter cette partie en majuscules)

1^{er} requérant :

Coordonnées : Madame / Monsieur (*biffer la mention inutile*)

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le : Profession :

Numéro national :

Domicile : n° bte

Localité : code postal

Téléphone(s) :

Etat civil (*cocher la catégorie qui correspond à votre situation*) :

Marié(e) avec Monsieur / Madame

.....
-- avec contrat de mariage / sans contrat de mariage

-- mais séparé de mon conjoint qui est désormais domicilié à

Divorcé(e) par jugement du transcrit à l'état civil le

Célibataire

Autre :

2^e requérant :

Coordonnées : Madame / Monsieur (*biffer la mention inutile*)

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le : Profession :

Numéro national :

Domicile : n° bte

Localité : code postal

Téléphone(s) :

Etat civil (cocher la catégorie qui correspond à votre situation) :

Marié(e) avec Monsieur / Madame

.....
-- avec contrat de mariage / sans contrat de mariage

.....
-- mais séparé de mon conjoint qui est désormais domicilié à

Divorcé(e) par jugement du transcrit à l'état civil le

Célibataire

Autre :

2. Qualité d'entreprise

Si vous avez la qualité d'entreprise ou si vous l'avez eue au cours des six derniers mois, vous n'avez pas accès au règlement collectif de dettes. Sont qualifiés d'entreprises, les personnes exerçant une activité professionnelle à titre indépendant (commerçant, titulaire d'une profession libérale, artisan, agriculteur, etc.).

Avez-vous déjà eu la qualité d'entreprise ? Oui / Non (biffer la mention inutile)

Si oui, veuillez :

* indiquer s'il s'agit du 1^{er} requérant / 2^e requérant / des 2 requérants (biffer la mention inutile) ?

* décrire votre activité :

* communiquer votre/vos numéro(s) d'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises :

* préciser les coordonnées de votre caisse de travailleurs indépendants :

* produire un document attestant la radiation de votre inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises ou une preuve de la cessation de votre entreprise ;

Avez-vous été déclaré en faillite à titre personnel ? Oui / Non (biffer la mention inutile)

Si oui, à quelle date ?

Dans ce cas, produisez une copie du jugement qui déclare votre faillite en personne physique et une copie du jugement qui clôture cette faillite.

3. Procédure antérieure de règlement collectif de dettes

Si vous avez déjà introduit une procédure de règlement collectif de dettes qui a été révoquée en application de l'article 1675/15, §1^{er}, du Code judiciaire, vous n'avez pas accès au règlement collectif de dettes durant cinq ans

Avez-vous déjà eu un règlement collectif de dettes ? Oui / Non (*biffer la mention inutile*)

Si oui, veuillez indiquer la juridiction et le numéro de rôle :

.....

Dans ce cas, veuillez produire une copie de la décision de clôture.

4. Personne(s) non requérante(s) vivant à la même adresse que les requérants
(ex. : parents, enfants mineurs ou majeurs, amis, etc.)

1^{ère} personne

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Liens de parenté ou autre :

2^{ème} personne

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Liens de parenté ou autre :

3^{ème} personne

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Liens de parenté ou autre :

4^{ème} personne

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Liens de parenté ou autre :

5^{ème} personne

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Liens de parenté ou autre :

6^{ème} personne

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Liens de parenté ou autre :

5. Objet de la requête

Les requérants introduisent une demande de règlement collectif de dettes.

Ils souhaitent payer leurs dettes dans la mesure du possible (par exemple, au moyen de la différence entre leurs ressources et leurs charges, en entreprenant des procédures judiciaires ou en vendant un immeuble) et mener une vie conforme à la dignité humaine.

Ils ne sont pas en état, de manière durable, de payer leurs dettes exigibles ou à échoir.

Ils affirment ne pas avoir organisé leur insolvabilité.

Ils expliquent leur situation de surendettement par les raisons suivantes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Créanciers

Vous devez renseigner tous vos créanciers.

En cas de compte bancaire en négatif, la banque est un créancier.

En cas de crédit en cours, même en ordre de paiement, l'organisme de crédit est un créancier.

Si vous contestez une dette, il faut renseigner le créancier.

Les intermédiaires (huissiers de justice, sociétés/agences de recouvrement, etc.) **ne peuvent figurer dans la liste des créanciers.**

Demandez à l'intermédiaire qui est le titulaire de la créance.

Vous devez produire une pièce récente (mise en demeure, décompte, etc.) **pour chaque dette** (ex. pièce n° 1.1. pour le créancier n° 1, pièce n° 1.2. pour le créancier n° 2, etc.)

Créancier n° 1

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n° 2

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n° 3

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°4

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°5

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°6

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°7

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n° 8

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n° 9

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n° 10

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n° 11

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n° 12

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n° 13

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n° 14

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n° 15

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette	
Référence du créancier	

7. Contestation de dettes

Vous ne devez compléter cette partie que si vous contestez une/plusieurs dettes.

Les requérants contestent la ou les dettes suivantes :

- a) Créancier n°
- Motif de la contestation :
-
-
- Procédure judiciaire en cours : oui/non (*biffer la mention inutile*)
- ✓ Si oui, préciser le tribunal :
-
- ✓ Si non, allez-vous entreprendre une procédure, le cas échéant avec l'aide juridique de 2^{ème} ligne (avocat *pro deo*) :
-
- b) Créancier n°
- Motif de la contestation :
-
-
- Procédure judiciaire en cours : oui/non (*biffer la mention inutile*)
- ✓ Si oui, préciser le tribunal :
-
- ✓ Si non, allez-vous entreprendre une procédure, le cas échéant avec l'aide juridique de 2^{ème} ligne (avocat *pro deo*) :
-

8. Sûreté(s) personnelle(s) des requérants

Vous ne devez compléter cette partie que si des personnes couvrent vos engagements en tant que sûreté personnelle, à titre gratuit.

A titre exemplatif, un aval ou une caution est une sûreté personnelle.

Si vous êtes couvert par une sûreté personnelle, vous devez produire le contrat qui prévoit une sûreté personnelle.

La ou les personnes suivantes se sont constituées, à titre gratuit, sûretés personnelles de l'un des requérants :

- a) Monsieur/Madame (*biffer la mention inutile*)

Nom et prénom :

.....
Domicile :

.....
Créancier n°

b) Monsieur/Madame (*biffer la mention inutile*)

Nom et prénom :

.....
Domicile :

.....
Créancier n°

9. Bien(s) immobilier(s)

Vous ne devez compléter cette partie que si vous détenez des droits dans un ou plusieurs biens immobiliers, le cas échéant en indivision avec d'autres personnes (conjoint ; frères et sœurs ; etc.), que ce soit en Belgique ou à l'étranger.

Exemples de droits : propriété, usufruit, nue-propriété, etc.

Exemples de biens immobiliers : maison, terrain, etc.

En cas de succession ou de liquidation de communauté (par exemple, suite à un divorce), il est probable que vous déteniez des droits, en indivision, dans un bien immobilier.

Si un immeuble fait l'objet d'un prêt hypothécaire, l'organisme prêteur doit être repris dans les créanciers.

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble, vous devez :

- produire une copie :

a) de l'acte notarié de crédit hypothécaire en cours ;

b) du dernier avertissement extrait de rôle (précompte immobilier) ;

- préciser si vous occupez ce bien immobilier ou, au contraire, si vous le donnez en location ;

a)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

b)

.....
.....

.....
.....
.....
.....

c)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

10. Biens vendus au cours des six derniers mois

Avez-vous vendu des biens (immeuble, voiture, etc.) au cours des six mois qui ont précédé le dépôt de la requête ?

Si oui, énumérez les biens vendus et précisez le prix de vente de chacun d'entre eux ainsi que ce à quoi il a servi :

a)

.....
.....
.....
.....

b)

.....
.....
.....
.....

c)

.....
.....
.....
.....

11. Avoirs financiers

Vous devez indiquer si vous détenez des comptes bancaires, des produits d'assurance ou d'autres avoirs financiers, que ce soit en Belgique ou à l'étranger.

Exemples de comptes bancaires : compte à vue, compte d'épargne, etc.

Exemples de produits d'assurance : épargne-pension, assurance-vie, assurance-groupe, etc.

Exemples d'avoirs financiers : actions, obligations, coffre, etc.

Si un compte bancaire est en négatif, il doit aussi figurer parmi les créanciers.

Si vous êtes propriétaire(s) d'un ou de plusieurs comptes bancaires, vous devez produire une copie des extraits de compte bancaires des deux mois qui précèdent le dépôt de la requête.

BANQUE	N° DE COMPTE	SOLDE DU COMPTE
--------	--------------	-----------------

Nom :	
BANQUE	N° DE COMPTE	SOLDE DU COMPTE
Nom :	
Nom :	
Nom :	

Déterminez-vous des produits d'assurance (assurance-vie, épargne-pension, etc.) ou d'autres avoirs financiers (actions, obligations, coffre, etc.) ?

Autres produits bancaires et financiers et coordonnées de l'établissement (banque, assurance, etc.) :

a)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

b)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

c)

« GSM », « Redevance TV », « Télédistribution » et « Internet ».

13. Véhicules

Vous ne devez compléter cette partie que si vous êtes propriétaire(s) d'un ou de plusieurs véhicules.

Exemples de véhicules : voitures, motos.

Si un véhicule fait l'objet d'un contrat de crédit, l'organisme de crédit doit être repris dans les créanciers.

Si vous êtes propriétaire(s) d'un ou de plusieurs véhicules, vous devez:

- *produire une copie de l'éventuel contrat de crédit en cours ;*
- *veiller à compléter les postes suivants de votre tableau des charges : « Prêt véhicule », « Assurance véhicule », « Taxe de circulation » et « Carburant ».*

VEHICULE	MISE EN CIRCULATION	ACHAT
Marque : Type :	Date :	Date : Montant :
Marque : Type :	Date :	Date : Montant :
Marque : Type :	Date :	Date : Montant :

14. Ressources

Vous devez renseigner toutes vos ressources, qu'il s'agisse de :

- 1. Revenus professionnels et/ou de remplacement :*** employeurs, caisses de pécules de vacances (ouvriers), fonds de sécurité d'existence (ouvriers), organismes de sécurité sociales (CPAS, organismes de paiement des allocations de chômage, mutuelles, ONP, FMP, FAT, compagnies d'assurances en cas d'accident du travail, etc.)
- 2. Pensions alimentaires et/ou allocations familiales :*** débiteurs d'aliments (parent séparé, conjoint divorcé, SECAL, etc.) et caisses d'allocations familiales
- 3. Autres :*** locataires, etc.

Vous devez produire une pièce justificative (fiche de paie, attestation, extrait de compte, etc.) **pour chacune des ressources.**

Si vous ne percevez pas de pension alimentaire pour un enfant, alors que vous êtes séparé de l'autre parent, précisez-en la raison :

.....

.....

Vous devez également renseigner les ressources éventuelles des personnes qui cohabitent avec vous.

Personne/organisme qui verse une somme d'argent à la 1 ^{ère} partie requérante, Mme/Mr	Montant
Nom : Adresse : Références :
TOTAL MENSUALISE DES RESSOURCES

--	--

Personne/organisme versant une somme d'argent à la 2 ^e partie requérante, Mme/Mr	Montant
Nom : Adresse : Références :

Personne/organisme versant une somme d'argent aux autres membres de votre ménage :	Montant
Nom : Adresse : Références : Bénéficiaire :
Nom : Adresse : Références :

Bénéficiaire :	
Nom :	
Adresse :
Références :	
Bénéficiaire :	
Nom :	
Adresse :
Références :	
Bénéficiaire :	
TOTAL MENSUALISE DES RESSOURCES
TOTAL MENSUALISE DES RESSOURCES DU MENAGE

15. Charges mensuelles

Vous devez renseigner les montants mensuels. Si certaines factures sont trimestrielles ou annuelles, vous devez ramener le montant sur un mois.

A. Habitation

Nature	Montant par mois
Loyer	
Remboursement hypothécaire	
Précompte immobilier	
Gaz - Electricité	
Eau	
Chauffage	
Téléphone / GSM (n'oubliez pas de renseigner votre téléphone portable dans la liste du mobilier)	
Assurance incendie	
Taxe immondices	
Redevance-TV (n'oubliez pas de renseigner votre téléviseur dans la liste du mobilier)	
Télédistribution (n'oubliez pas de renseigner votre téléviseur dans la liste du mobilier)	
Internet (n'oubliez pas de renseigner votre ordinateur dans la liste du mobilier)	

B. Frais liés aux personnes

Nature	Montant par mois
Nourriture	
Vêtements	
Frais médicaux et pharmaceutiques	
Cotisations de mutuelle	

C. Enfants

Nature	Montant par mois
Pension alimentaire (contribution alimentaire, secours alimentaire)	
Frais scolaires	
Garde enfant(s)	

D. Assurances

Nature	Montant par mois
Assurance-vie, épargne-pension, etc.	
Assurance R.C. familiale	
Assurance hospitalisation	
Assurance funérailles	

E. Mobilité

Nature	Montant par mois
Assurance véhicule (n'oubliez pas de renseigner votre véhicule en p.13)	
Prêt véhicule	
Taxe circulation	
Entretien véhicule	
Garage	
Carburant	
Téléphone / GSM (n'oubliez pas de renseigner votre téléphone portable dans la liste du mobilier)	
Assurance incendie	
Transports en commun	

F. Autres

Nature	Montant par mois
Impôts des personnes physiques	
Cotisations sociales (indépendant)	
Cotisation syndicale	
Loisirs	

Animaux	
Carburant	
Tabac	
Autre :	

Total mensualisé : €

Une personne en règlement collectif de dettes ne peut fautivement augmenter son passif.
Il en résulte que vos charges ne peuvent pas être supérieures à vos ressources.

DEPOT DE PIECES :

Vous devez obligatoirement :

- **déposer**, en deux exemplaires, **et numéroté** les pièces suivantes :
 1. **document récent pour chacune de vos dettes, selon l'ordre des créanciers**
(pour le créancier n° 1, pièce n° 1.1. ; pour le créancier n°2, pièce n° 1.2. ; etc.)
 2. **copies recto-verso des cartes d'identité**
 3. **certificat de composition de ménage** (moins de 15 jours)
 4. **copie des extraits de compte bancaires des deux mois qui précèdent le dépôt de la requête**
 5. **pièces justifiant tous vos revenus**
 6. **extrait de votre immatriculation à la B.C.E. ou une preuve de la cessation de votre activité commerciale**
(uniquement si vous êtes ou avez déjà été commerçant)
 7. **copie du jugement qui déclare votre faillite en personne physique et une copie du jugement qui clôture cette faillite** (uniquement si vous avez fait l'objet d'une faillite en votre nom personnel)
 8. **copie de la décision de clôture d'une procédure antérieure de règlement collectif de dettes**
(uniquement si vous avez déjà eu une telle autre procédure)
 9. **copie du contrat qui prévoit une sûreté personnelle**
(uniquement si un de vos engagements est couvert par une telle sûreté)
 10. **copie du contrat de crédit hypothécaire en cours**
(uniquement si vous avez acquis un immeuble)
 11. **copie de l'avertissement extrait de rôle (précompte immobilier)**
(uniquement si vous être propriétaire d'un immeuble)
 12. **copie du contrat de financement « véhicule » en cours** (uniquement si vous avez acquis un véhicule)

- **joindre un inventaire de vos pièces** (il s'agit d'un document dans lequel les pièces sont énumérées : 1.1. Dette ..., 1.2. ..., 2. Composition de ménage, 3. Extraits de compte, etc.).

Les requérants s'engagent à collaborer totalement avec le tribunal et avec le médiateur de dettes et à informer immédiatement celui-ci de tout changement dans la situation décrite dans la présente requête.

Dès que leur demande sera admise, toutes leurs ressources seront perçues par le médiateur de dettes, sur un compte de médiation. Chaque mois, une partie de leurs ressources (le « *pécule de médiation* ») leur sera reversée pour leur permettre de payer leurs charges courantes, fixées en concertation avec le médiateur de dettes.

A partir de l'admissibilité, ils ne peuvent plus accomplir que les actes de la vie courante. Par conséquent, ils ne peuvent plus, sans l'autorisation du médiateur de dettes, notamment, :

- percevoir directement leur rémunération ou toute autre rentrée d'argent ;
- céder leurs biens ;
- contracter de nouvelles dettes ;
- privilégier un créancier ;
- mettre en vente un immeuble ou signer un contrat d'agence immobilière.

Ils sont également tenus envers le médiateur de dettes par un devoir de collaboration et de totale transparence quant à leur situation personnel financière.

Les requérants répondent aux conditions de l'article 1675/2 du Code judiciaire.

Ils certifient que les informations qui précèdent sont sincères, exactes et complètes.

Ils savent qu'ils s'exposent notamment à une révocation dans l'éventualité où ils auraient fait volontairement une fausse déclaration.

Ils suggèrent la désignation, en qualité de médiateur de dettes, de (*mention facultative*).

Fait le (*date indispensable*)

Le 1^{er} requérant,

Le 2^e requérant,

.....

.....

(*signature indispensable*)

(*signature indispensable*)